

Milieux aquatiques

Type d'opération	Nature des opérations éligibles	Critère spécifiques d'éligibilité (en plus des critères généraux)	Taux maximal
Structuration et organisation des acteurs	Étude administrative, financière, juridique diagnostic	Structuration à une échelle hydraulique cohérente	10 à 20 %
Gestion des cours d'eau	Élaboration de Programme Pluriannuel de Gestion , DIG, diagnostic, expertise , analyses, inventaires...		10 à 20 %
	Études préalables travaux gestion des cours d'eau		10 à 20 %
	Travaux : gestion sélective ripisylve, développement ripisylve, restauration, protection, plantation, régulation espèces indésirables, aménagements de berges , aménagements écologiques, équipements gestion du site (abreuvoirs, ouverture public ..) , restauration habitats...	Orientations conformes aux priorités du Département, engagement d'entretien pérenne des secteurs restaurés, espèces locales et adaptées au changement climatique conformité aux guides de gestion technique du Département (définition d'un objectif de largeur de la ripisylve dans le PPG, maintien et développement de la biodiversité ...)	10 à 20 %
	Études hydromorphologie renaturation		10 à 20 %
	Travaux hydromorphologie (renaturation, reconnexion d'annexes hydrauliques, micro habitats, restauration de frayères ...)	Orientations conformes aux priorités du Département Inscription au Plan Départemental des milieux aquatiques et de la gestion des ressources piscicoles (PDPG)	10 à 20 %
	Missions techniciens : suivi de travaux, maîtrise d'œuvre, mise en œuvre des PPG	Maximum éligible 30 000 €	10 %
Continuité écologique	Étude continuité écologique		10 à 20 %
	Travaux d'aménagement et d'équipement pour continuité piscicole et sédimentaire	Le maintien du seuil doit être justifié par l'existence d'un usage public	10 à 20 %
	Effacement ou arasement de seuil		10 à 20 %
Prévention érosion pour la qualité de l'eau	Étude et diagnostic bassin versant en vue de la prévention érosion pour la qualité de l'eau	Conformément à la méthode validée avec le Département	10 à 20 %
	Diagnostics à la parcelle en vue de la prévention érosion pour la qualité de l'eau	Conformément à la méthode validée avec le Département	10 à 20 %
	Aménagements et gestion du bassin versant en vue de réguler les ruissellements et freiner l'érosion des sols, Préservation et réimplantation d'infrastructures végétales sur les versants	Conformément à la méthode validée avec le Département	10 à 20 %
Zones humides	Élaboration de Programme Pluriannuel de Gestion ZH , diagnostic, expertise , analyses, inventaires,	si ENS, voir le dispositif d'aides ENS du Département	10 à 20 %
	mise en œuvre du plan de gestion, travaux de restauration , aménagements, gestion de la végétation, régulation des espèces ..	si ENS, voir le dispositif d'aides ENS du Département	10 à 20 %
Prévention des inondations	Élaboration des programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI intention ou complet) , des stratégies locales de gestion du risque inondation (SLGRI)		10 à 20 %
	Étude préalable prévention inondations, état des lieux, diagnostic		30 %